

Égalité des langues à l'ère numérique

2018/2028(INI) - 27/06/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Jill EVANS (Verts/ALE) sur l'égalité des langues à l'ère numérique. Elle a noté que le multilinguisme constitue l'un des principaux atouts de la diversité culturelle en Europe et, dans le même temps, l'un des plus importants défis à relever pour la création d'un marché de l'Union véritablement intégré, avec 24 langues officielles et plus de 60 langues nationales, régionales et minoritaires dans l'Union européenne outre les langues des migrants et les langues des signes.

Les obstacles à la réalisation de l'égalité des langues à l'ère numérique en Europe: alors que le respect de la diversité linguistique du continent européen constitue un devoir de l'Union européenne, les députés ont regretté le fait qu'en raison de l'absence de politiques adaptées, l'Europe soit marquée actuellement par un **fossé technologique croissant** entre des langues bien loties et des langues moins bien loties, et que plus de 20 langues européennes sont menacées d'extinction numérique.

Ils ont noté la fracture numérique croissante de la société européenne, qui crée des disparités au niveau de l'accès à l'information, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes âgées, les personnes à faibles revenus et les personnes issues de milieux défavorisés. Le rapport a également noté que :

- les langues européennes moins répandues sont fortement pénalisées en raison d'un manque criant d'outils, de ressources et de fonds de recherche ;
- concernant les technologies de langage, tant sur le plan économique que culturel, **l'Europe reste loin derrière**, en raison de la fragmentation du marché, d'un investissement insuffisant dans la connaissance et dans la culture, d'un manque de coordination en matière de recherche, d'un financement insuffisant et d'obstacles juridiques. Le **marché est actuellement dominé par des acteurs non européens**, qui ne répondent pas aux besoins spécifiques d'une Europe multilingue ;
- le marché unique numérique reste fragmenté car il se heurte à divers obstacles, y compris les barrières de la langue.

Améliorer le cadre institutionnel pour les politiques liées aux technologies linguistiques au niveau de l'UE: le Conseil est invité à élaborer une **recommandation relative à la protection et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique** dans l'Union, y compris dans le domaine des technologies linguistiques. De plus, les députés ont recommandé à la Commission d'allouer le domaine du multilinguisme et des technologies du langage au **portefeuille d'un commissaire**. Ce commissaire serait chargé de promouvoir la diversité et l'égalité linguistiques au niveau de l'Union.

La Commission a été invitée à :

- envisager la création d'un **centre pour la diversité culturelle** qui sensibilisera davantage à l'importance des langues moins répandues, régionales et minoritaires, y compris dans le domaine des technologies linguistiques ;
- élaborer des stratégies en vue de faciliter le multilinguisme sur le marché numérique et définir les ressources linguistiques minimums qui devraient être affectées à toutes les langues européennes, telles que jeux de données, lexiques, enregistrements vocaux, mémoires de traduction, corpus et contenus encyclopédiques ;
- réexaminer son cadre stratégique pour le multilinguisme et proposer un **plan d'action clair** concernant la façon de promouvoir la diversité linguistique et de surmonter les barrières linguistiques dans le domaine numérique.

Recommandations concernant les politiques de recherche de l'UE : les députés ont invité la Commission à établir un **programme de financement** à grande échelle, à long terme et coordonné pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine des technologies linguistiques. Ce programme devrait être réalisé avec la participation des centres de recherche, des universités, des entreprises, en particulier les PME et les jeunes pousses.

De plus, la Commission devrait mettre en place une **plateforme de financement des technologies du langage humain (TLH)**, s'appuyant sur la mise en œuvre du 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, le programme Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

Politiques d'éducation pour l'avenir des technologies linguistiques en Europe : insistant sur le fait que les politiques d'éducation européennes devraient viser à retenir les talents en Europe, les députés ont recommandé de formuler des **lignes directrices** en vue de mener des actions intégrées et coordonnées au niveau européen, et sensibiliser les élèves et les étudiants aux perspectives de carrière dans le secteur des technologies linguistiques, y compris **l'intelligence artificielle** axée sur les langues. Ils ont également indiqué le besoin :

- d'encourager l'utilisation des technologies linguistiques dans les échanges culturels et éducatifs entre les citoyens européens comme Erasmus+, tels que le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ (OLS) ;
- de développer des programmes d'aptitudes numériques, y compris dans les langues minoritaires et régionales européennes, et d'introduire des formations aux technologies linguistiques et des outils linguistiques dans le parcours de leurs écoles, universités et établissements de formation professionnelle.

Avantages pour les entreprises et les organismes publics : les députés ont souligné la nécessité de soutenir l'élaboration d'instruments d'investissement et de programmes d'incubateurs destinés à accroître l'utilisation des technologies linguistiques **dans le secteur culturel et de la création**. Ils ont également encouragé l'introduction d'actions et de fonds appropriés visant à **valoriser les PME et les jeunes pousses européennes** pour qu'elles puissent accéder plus aisément aux technologies linguistiques afin de développer leur commerce en ligne grâce à l'accès à de nouveaux marchés.

En dernier lieu, ils ont invité les administrations, à tous les niveaux, à améliorer l'accès aux services et à l'information en ligne dans différentes langues, notamment dans les **régions transfrontalières** et pour des raisons culturelles.